

Les actions en chiffres

- 5 événements ont été organisés depuis 2009, dont 3 séminaires de présentation des travaux
- près de 600 accords ont été analysés depuis 2011
- une soixantaine d'actions des partenaires a été valorisée
- 3 journées de formation à l'ingénierie financière à destination des partenaires sociaux ont été réalisées
- Site internet : Plus de 32 000 visiteurs en 2011 et près de 4 600 téléchargements
- Newsletter : Près de 4 200 abonnés
- Boîtes à outils :
 - « Aide à la négociation en matière d'égalité » : 4 292 visiteurs
 - « Comment financer un projet » : 1 128 visiteurs

Les orientations pour le Plan

Tous les partenaires s'accordent à dire qu'il faut poursuivre les efforts, intensifier les actions d'accompagnement des entreprises, la formation des acteurs-relais, faire des bilans qualitatifs des projets, développer les actions partagées (ou « l'agir ensemble ») et une approche intégrée de l'égalité.

Les orientations pour l'avenir :

- Inscrire le Plan dans la continuité, dans une démarche à long terme
- Poursuivre les efforts, pérenniser les actions engagées, intensifier l'appui à la négociation
- Adapter les outils et les actions à la taille des entreprises, mieux prendre en compte les besoins des TPE
- Renforcer les partenariats, développer une plus grande synergie pour la mise en oeuvre d'actions concrètes partagées
- Favoriser la complémentarité entre les projets
- Fixer annuellement des objectifs opérationnels sur chacune des quatre thématiques et faire des ponts entre elles
- Articuler les objectifs et les actions des différents Plans régionaux : Plan égalité, PRITH, PRSEFH...

Les partenaires engagés dans le Plan régional pour l'égalité d'accès à l'emploi et dans le travail en Île-de-France



aract
Île-de-France

Animateur du Plan régional : ARACT Île-de-France



www.egaliteeniledefrance.fr

Plan pour l'égalité d'accès à l'emploi et dans le travail en Île-de-France

Bilan et perspectives

Trois ans après le lancement du Plan, les partenaires dressent un bilan

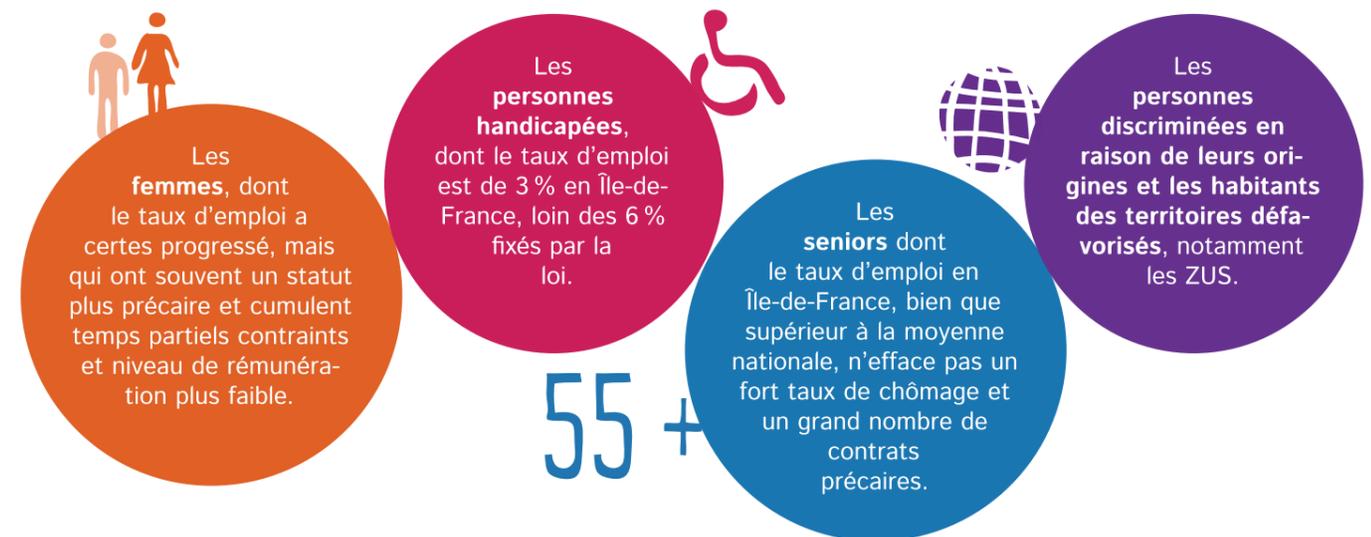
Le 9 mars 2009, le Plan pour l'égalité d'accès à l'emploi et dans le travail est officiellement lancé par le Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris, et en présence de Laurent Wauquiez, secrétaire d'État chargé de l'Emploi.

À cette occasion, les partenaires sociaux et les représentants de l'État signent une déclaration commune. Le 8 février 2011, le Conseil régional la signe à son tour.



Quatre publics sont ciblés

Le Plan est motivé par le constat d'inégalités persistantes qui conduisent à viser quatre publics.



La Déclaration commune

« Notre démarche ne se résume pas à la seule dénonciation de telle ou telle discrimination. Elle a pour but d'agir afin :
 - que chaque salarié soit traité de la même manière quels que soient son sexe, son origine, sa nationalité, son âge, son handicap... ou son adresse ;
 - que chaque entreprise se dote ou s'entoure de capacités et de moyens à ne produire aucune discrimination ou exclusion par son organisation et ses conditions de travail, ou par son management.

L'État et les partenaires sociaux s'engagent à la mise en oeuvre concertée et partenariale d'une politique volontariste de réduction des inégalités, s'inscrivant dans la durée. »

Un Plan qui dynamise le partenariat

> Les partenaires donnent leur avis

Les enjeux communs > Informer, s'informer, rendre visible et valoriser

Le Plan fonctionne comme un lieu central d'échange d'informations et de discussion entre les partenaires, ainsi que de mise en visibilité des actions menées.

« L'information est le vecteur d'une meilleure articulation en matière de dialogue social, de négociation collective et de concertation territoriale. »

Le Plan a été déclencheur d'une dynamique collective, avant tout au niveau régional, le dialogue social territorial restant compliqué à mettre en oeuvre.

« La Déclaration commune a été un déclencheur politique, créant une dynamique collective. De nombreuses actions ont été menées auprès des entreprises sur les volets Emploi / Compétences, des accompagnements sur le volet Négociation ont été développés, des outils ont été forgés. »

La création du site internet, les séminaires annuels et l'émergence de nouveaux partenariats sont les symboles d'un travail en synergie.

« Le travail en synergie des différents acteurs a permis l'élaboration d'outils dont le site est un symbole. »

Les objectifs convergents et les territoires prioritaires > Porter une attention particulière à l'emploi des seniors, accroître le nombre d'accords égalité femmes-hommes, favoriser l'insertion de travailleurs handicapés et développer des actions positives pour les jeunes sur les territoires prioritaires

« Les résultats des actions en entreprise sur l'emploi des seniors ne sont pas à la hauteur. La vraie mobilisation des acteurs autour de la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes est la traduction positive du Plan. »

« Les actions menées en partenariat avec l'Agefiph se sont poursuivies pour l'insertion de personnes handicapées. Le Plan égalité et le PRITH doivent être complémentaires. »

« Pour l'articulation Discrimination liée à l'origine et aux territoires, des outils mis en place et des actions locales s'adressent effectivement aux jeunes éloignés de l'emploi dans les quartiers prioritaires, mais trop peu d'actions ont été mises en oeuvre pour avoir des résultats concrets. »

> Un engagement partenarial

Les engagements pris sur quatre points ont fait l'objet d'actions : information mutuelle ; mise en oeuvre de dispositifs d'accompagnement et de formations pour les acteurs-relais, notamment en matière de négociation ; construction d'une ingénierie financière.

La méthode de travail – avec au démarrage l'analyse des attentes des partenaires, puis les réunions régulières du comité stratégique, les séminaires annuels et les liens tissés sur les territoires – a favorisé le développement d'une dynamique collective, même si la transposition d'une synergie régionale dans l'ensemble des départements ne va pas de soi, et si, du fait des sujets traités, il y a une distance entre le projet d'essence territoriale et l'entreprise.

La valeur ajoutée du Plan selon les partenaires

- la mise en visibilité des actions de chacun
- le montage de partenariats : le Plan est facilitateur
- l'apport et la mise à disposition d'outils pour les entreprises
- la formation des acteurs
- la sensibilisation aux thématiques du Plan
- le développement de la négociation en entreprise



Ainsi :

- Les partenaires sociaux se sont impliqués sur les actions de sensibilisation et de formation des adhérents et délégués syndicaux, ainsi que dans des projets de développement d'outils pour les acteurs de l'entreprise.
- Les OPCA, Opcalia et Agefos PME ont souvent été mobilisés dans les actions.
- La DIRECCTE, qui a assuré le pilotage et le financement de l'animation par l'ARACT, a permis de faire émerger des projets, tout en développant une action propre de ses services Emploi et Travail. Les UT se sont fortement mobilisées pour monter des actions dans leur département.
- La DRDFE a participé à de nombreuses initiatives, y compris par du co-financement, permettant le développement de nombreux projets sur l'égalité femmes-hommes. Le Défenseur des Droits a été en appui à de nombreuses actions d'information organisées dans les territoires.
- Le Conseil régional, déjà fortement engagé dans la lutte contre les discriminations, a œuvré dans la continuité : partenariats avec l'État, financements de projets.

Plan pour l'égalité d'accès à l'emploi et dans le travail en Île-de-France > Bilan et perspectives - Réalisation : ARACT Île-de-France - Septembre 2012

Les actions mises en oeuvre entre 2009 et 2011

- la manifestation de lancement en mars 2009 a réuni près de 300 personnes. À cette occasion a été signée la Déclaration commune.
- les séminaires annuels :
 - 2009 : « La négociation sur les thématiques du Plan » état des lieux, illustrations et témoignages
 - 2010 : « Agir sur l'emploi des salariés âgés en Île-de-France » présentation d'actions partenariales franciliennes et de l'analyse de 300 accords
 - 2011 : « Négocier l'égalité professionnelle en Île-de-France, de nouveaux leviers pour agir » présentation d'initiatives et témoignages d'entreprises
- l'analyse d'accords d'entreprises sur les quatre thèmes du Plan et le recueil de leurs retours d'expériences
- la conception et l'animation du site internet dédié au Plan
- la newsletter mensuelle, diffusée à 4200 abonnés, qui informe sur les événements prévus, les dernières publications...
- une cartographie des actions « Égalité entre les femmes et les hommes » co-financées par l'État et la région en 2009



- le repérage et la valorisation des actions des partenaires et de pratiques d'entreprises sur la base d'une trame commune définie avec les partenaires
- une action d'appui à l'ingénierie financière, avec l'organisation de formations et la réalisation d'une boîte à outils en ligne
- l'élaboration de quatre boîtes à outils en ligne pour l'aide à la négociation sur les thématiques du Plan



Les partenaires ont plébiscité :

- le site internet, « clair », « riche »
- les événements qui « rythment le Plan »
- la newsletter qui complète utilement le site
- les boîtes à outils, « accessibles » et « pratiques »
- la valorisation de bonnes pratiques, via le site et les séminaires
- l'appui à l'ingénierie financière



Tous ces outils et les synthèses de ces actions sont disponibles sur

www.egaliteeniledefrance.fr